

## EN BREF

## La Bataille recrute des acteurs bénévoles

**CASTILLON-LA-BATAILLE** La seconde partie du spectacle, l'acte II de la bataille proprement dite, sera totalement repensée et redynamisée cette année : nouveau décor, nouvelle implantation scénique et nouveau scénario écrit par le metteur en scène Éric Le Collen.

Cette bataille - l'armée anglaise y fut anéantie à la fin de la Guerre de cent ans en 1453 - va nécessiter davantage de participants. Pour cette raison, l'association recrute des acteurs bénévoles en juillet et août.

Les inscriptions sont prises dès maintenant lors de la réunion organisée le vendredi 30 avril à 20 h 30 à l'Espace culturel François-Mitterrand.

Contact : 05 57 40 14 53.

## FONDS DE BIBLIOTHÈQUE

**SÉRIE** Tout au long des vacances de Pâques, notre rubrique Fonds de bibliothèque sort des rayons de beaux livres d'histoire(s) et dépoussière notre passé girondin.

## La madone de la Terreur

Née en Espagne, Teresa Cabarrus est arrivée très jeune dans sa famille en France, à Capbreton puis à Bordeaux, où elle épouse à 14 ans un conseiller au Parlement de Bordeaux. Alors que la Terreur (1792-1794) s'installe, Teresa Cabarrus, aussi sensuelle que généreuse, intervient pour sauver de nombreux prisonniers d'où son surnom de Notre-Dame de Bordeaux. Incarcérée au fort du Hâ, condamnée, elle écrit pour l'implorer à Tallien, proconsul chargé d'installer le régime de la Terreur en Gironde. Il tombe amoureux d'elle, la fait libérer. Leur liaison la sert et le dessert. Teresa vit dans un hôtel particulier, cours de Verdun, près du jardin public. Elle écrit un essai sur l'éducation des filles, enflamme les esprits, multiplie les débordements, fascinée par le luxe, mais généreuse.

Michel Peyramaure en a fait le portrait d'une amoureuse au grand cœur, c'est un roman passionnant et aimable à lire, qui éclaire parfaitement sur les difficultés et le rôle de Bordeaux sous la Terreur.

Is. de Montvert-Chaussy

« La Reine de Paris » Michel Peyramaure, Robert Laffont, 2008, 19,95 euros.



# Poséidon accoste au port de Bordeaux

**INNOVATION** Le programme Poséidon permet un suivi informatique des bateaux et des marchandises qui transitent chaque jour par le Grand Port maritime de Bordeaux

**MICHEL MONTEIL**

m.monteil@sudouest.fr

Les 8,8 millions de tonnes de marchandises qui transitent chaque année par le Grand Port maritime de Bordeaux (GMPB) génèrent quelque 40 000 déclarations douanières. Pour un port éclaté entre six sites (Le Verdon, Pauillac, Blaye, Ambès, Bassens et Bordeaux rive gauche), l'exercice signifiait des heures de déplacement, des saisies multiples, une traçabilité pas toujours fiable.

Le programme Poséidon a mis fin à cela. Tout a commencé en 2001 lorsque le port, les entreprises utilisatrices (armateurs, consignataires, manutentionnaires, transitaires...) réunis dans l'Union maritime et portuaire de Bordeaux (UMPB) et la direction régionale des Douanes ont décidé de mettre en place un outil informatique commun. « Nous avons été impressionnés par la coopération entre ces trois partenaires », commente François Mahé des Portes, président du directoire de la société MGI.

## « Démarche innovante »

Bordeaux était alors l'un des derniers ports autonomes à franchir ce pas. « Ce projet a été fédérateur », commente Estelle Rocklin, inspectrice principale à la direction régionale des Douanes. Non seulement, Bordeaux a comblé son retard mais, en 2009, il a été retenu comme site pilote par la direction nationale des Douanes pour sa « démarche innovante et exemplaire ».

Côté informatique, Bordeaux a retenu le système AP+ de la société marseillaise MGI qui équipe déjà Marseille et Le Havre. Mis en service en janvier 2008 sur les seuls conteneurs, ce système



Le Grand Port de Bordeaux enregistre chaque année 40 000 déclarations douanières. ARCHIVES SO

d'échange d'informations entre tous les partenaires du trafic maritime a été progressivement étendu à toutes les marchandises et notamment les vrac qui constituent l'essentiel de l'activité du port girondin : hydrocarbures, cérales, produits chimiques, engrais, aliments pour animaux, bois, etc.

Un comité de pilotage des ports utilisant AP+ se tient tous les six mois. La dernière rencontre a eu lieu la semaine dernière à Bordeaux. L'occasion de mesurer les nouvelles étapes franchies par le port girondin. « La place bordelaise est parmi celles qui nous ont fait progresser le plus, on y a senti le besoin d'aller très loin dans la dématérialisation documentaire », constate Dominique Lebreton, chef de projet chez MGI. « No-

tre but était de fluidifier un maximum de démarches administratives », dit Michel Le Van Kiem, au GPMB.

## Un suivi complet

Ainsi est né Poséidon. Ce système allie les systèmes informatiques de chaque entreprise utilisatrice du port, AP+ et son suivi en temps réel des marchandises, l'informatique des Douanes et enfin Vigie 2, le système de gestion des escales. Il s'agit de la dernière version d'un équipement mis au point par le port de Bordeaux et qui, depuis la capitainerie, permet de connaître en temps réel le nom des navires, leur situation géographique, les marchandises à bord...

Vigie 2 est utile à la capitainerie, aux pilotes, aux lamaneurs, aux remorqueurs et aux agents des com-

pagnies maritimes. Il a été vendu à La Rochelle, Pointe-à-Pitre, Basse-Terre et récemment à Saint-Malo, Lorient, Brest. L'intégration de Vigie 2 dans Poséidon a permis d'ajouter au système informatique commun le calcul et la gestion des droits de port de chaque navire.

« Désormais, nous avons une traçabilité complète et chaque acteur a une vision des informations de son ressort », dit Henri-Vincent Amouroux, directeur de l'Union maritime et portuaire. Au final, Poséidon doit amener un gain de temps et de confiance, une meilleure fluidité et qualité de l'information et une augmentation de la productivité. Le dédouanement, qui prenait souvent plusieurs heures, peut désormais être effectué en moins de dix minutes.

## « Elles restent soumises à la législation »

### « LES INFILTRÉS »

Saint-Projet, une école hors-contrat visée par le reportage. Un statut qui regroupe pourtant des écoles très différentes

Au cœur de la polémique, depuis l'annonce du documentaire diffusé hier soir sur France 2, l'école hors contrat Saint-Projet, proche de la paroisse traditionaliste Saint-Eloi. Visée par les caméras des « Infiltrés », l'école bordelaise est accusée d'entretenir des liens pour le moins ambigus avec certaines idées d'extrême-droite. Avant même la diffusion du reportage, l'école avait déposé plainte, reprochant notamment au journaliste d'avoir voulu « piéger les enfants ».

Selon l'inspection académique, ils seraient en ce moment cinq établissements en Gironde, hors con-

trat. C'est-à-dire, ne dépendant d'aucun financement de l'État, à l'inverse d'une grande partie des écoles libres qui bénéficient de subventions.

« Ces établissements restent soumis à la législation », tempère le ministère de l'Éducation nationale. Il y a quelques jours, l'inspection académique s'est d'ailleurs rendue à Saint-Projet. Les conclusions devaient être transmises au directeur de l'école.

Bien sûr, la planète des écoles hors contrat (450 en France) est loin d'être uniforme. En Gironde, outre Saint-Projet, deux autres écoles à Bruges et Saint-Macaire sont rattachées à la fraternité Saint-Pie X, d'inspiration lefebvriste.

### Montessori et occitan

Une autre, à Latresne enseigne selon la méthode Montessori, une méthode de pédagogie active. Une autre encore à Pessac dispense un

enseignement en occitan. Autant de particularités non-reconnues par l'Éducation nationale, mais qui n'entretiennent pas de lien entre elles ni avec la polémique liée au documentaire des « Infiltrés ».

« Toutes ces écoles sont soumises à l'obligation de dispenser une instruction objective en français, littérature, histoire géographique, mathématiques, sciences, et au moins une langue étrangère. [...] Les enfants doivent être dotés d'outils nécessaires à l'insertion sociale et professionnelle, mais aussi à l'autonomie », explique Lucyna Moari, inspectrice d'académie adjointe. Tout en rappelant que la loi permet à chaque famille de dispenser une instruction à ses enfants « selon ses convictions ».

Si chacun s'accorde à dire qu'« il est préférable d'avoir des diplômes », la loi n'impose pas un niveau supérieur au baccalauréat pour enseigner hors contrat. « Nous exi-

geons une licence et nous ajoutons une année de formation », précise-t-on à l'Institut supérieur Maria Montessori (ISM) où l'on reconnaît que « dans le hors contrat, il peut aussi y avoir n'importe quoi ».

Quant au contenu des programmes, « l'État exerce un contrôle minimal », explique Anne Coffinier, membre de la Fondation pour l'école. Selon la loi, les directeurs sont « entièrement libres dans le choix des méthodes, des programmes et des livres, sous réserve de respecter l'objet de l'instruction obligatoire ».

La militante précise néanmoins que « les écoles hors contrat sont les plus inspectées ». Mais selon Lucyna Moari, si Saint-Projet, créée en 2006, avait reçu tous les agréments, et que des contrôles sur le matériel avaient été effectués, l'inspection pédagogique du mois d'avril « était la première ».

Y.St-S.